

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 5 juin 2023 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente: la conseillère Andrea Geary.

# Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-06-05-6260

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023 à 19 h 02.

Adopté

# **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- **B**) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mai 2023;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mai 2023;
  - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mai 2023;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2023;
- **D**) Période d'information du maire;

•

**F**) Période de questions du public;

# 10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023;
- **10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2023;
- **10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023;

#### 20. - CONTRATS & ENTENTES

- **20.1** Autorisation Appui à la demande de subvention du Fonds régions et ruralité pour la subvention d'un Écocentre intermunicipal;
- **20.2** Financement du contrat Construction Jacques Théorêt inc Porte du bâtiment de la station d'épuration;

### 30. - ADMINISTRATION & FINANCES

- **30.1** Autorisation Demande de contribution financière Festival Équestre de Godmanchester:
- 30.2 Autorisation Demande de contribution financière Club Optimiste de Huntingdon;
- 30.3 Approbation Demande à la MRC du HSL de modifier sa tarification de demande de révision d'évaluation:

### 40 - RÉGLEMENTATION

**40.1** Approbation – Modification de la dérogation mineure – 2 rue Somerville – Lot 3 229 744 ;

#### 50 - NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2023;
- Approbation Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2022;
- **50.3** Démission de madame Nancy Westerman au poste de comptable;
- 50.4 Démission de monsieur Louis-Phillippe Cardinal Pompier volontaire;
- 50.5 Autorisation Embauche de monsieur Stephen Hayter au poste de chauffeur manœuvre par intérim;
- 50.6 Autorisation Embauche temporaire de monsieur Alexandre Bergevin au poste de manœuvre;
- Autorisation Modification salariale de madame Nancy Laurence-Cloutier
   Préposée à la SAAQ;
- 50.8 Autorisation Modification salariale de madame Nathalie Taillefer Préposée à la SAAQ;
- **50.9** Autorisation Modification salariale de madame Stéphanie Ricard adjointe administrative;

# 60 -VARIA

60.1

# 70 - RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- **70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- **70.2** Madame Andrea Geary:
- **70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- **70.4** Monsieur Florent Ricard:
- **70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- **70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

# Adoption de l'ordre du jour

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

### 23-06-05-6261

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 5 juin 2023 tel que présenté et avec l'ajout du sujet suivant :

30.4 – Demande de contribution financière – Camp Soleil de Mélissa.

Adopté

# ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

# Rapport sur la situation financière au 31 mai 2023

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2023 est déposé.

# Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2023

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2023 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

# Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mai 2023

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2023 est déposé.

# Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2023

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mai 2023 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procèsverbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

## Période d'information du maire

Les jeux d'eau au parc Arthur-Pigeon sont maintenant ouverts et très appréciés par les usagers.

Le maire a assisté au 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Résidence-Elle du Haut-St-Laurent.

### Période de questions du public

Mme Marlene Harvey, coordonnatrice du Camp Soleil de Mélissa: L'organisme organise le Festival de la fraise (Strawberry day Festival) afin d'amasser des fonds pour leurs activités de 2023 et demande une contribution financière à cet effet. Cette activité aura lieu le 21 juin 2023 de 16 à 18h à l'École Héritage. Des billets sont en vente au montant de 10 \$ pour les adultes et de 5 \$ pour les enfants.

Un huis-clos est demandé par le maire à 19h08

Levée du huis-clos à 19h13.

### 10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### Adoption des procès-verbaux

### Séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mai 2023

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mai 2023;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

#### 23-06-05-6262

# Il est proposé par monsieur Denis-Cyr Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

# Séance extraordinaire du mercredi 10 mai 2023

**Considérant que** la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 10 mai 2023;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

#### 23-06-05-6263

# Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité :

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 10 mai 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

# Séance extraordinaire du lundi 29 mai 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 mai 2023;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

### 23-06-05-6264

# Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 29 mai 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

### **20. CONTRATS**

# Appui à la subvention du Fonds régions et ruralité pour la subvention d'un Écocentre intermunicipal

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la Ville de Huntingdon et la Municipalité de Sainte-Barbe désirent présenter un projet de l'Écocentre sous-

régional de la Municipalité de Sainte-Barbe dans le cadre de l'aide financière.

#### 23-06-05-6265

# Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon s'engage à participer au projet de l'Écocentre sous-régional de la Municipalité de Sainte-Barbe et à assumer une partie des coûts.

**Que** le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

**Que** le conseil municipal nomme la Municipalité de Sainte-Barbe organisme responsable du projet.

Adopté

# <u>Financement du contrat – Construction Jacques Théorêt inc – Porte du bâtiment de la station d'épuration</u>

**Considérant** que la porte du bâtiment de la Station d'épuration a dû être remplacée;

**Considérant que** le contrat a été octroyé à Construction Jacques Théorêt Inc au montant de 6 279,00 \$ plus les taxes applicables.

#### 23-06-05-6266

Il est proposé par monsieur Denis ST-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil municipal entérine l'octroi du contrat à Construction Jacques Théorêt Inc pour la fourniture et l'installation d'une porte en acier et ses composantes au prix de 6 279,00 \$ plus les taxes applicables et autorise le financement de cette dépense, soit 6 592,17 \$ à même le surplus accumulé.

Adopté

#### 30. ADMINISTRATION & FINANCES

# <u>Demande de contribution financière – Festival Équestre de Godmanchester</u>

**Considérant** la 12<sup>e</sup> Édition du Festival Équestre de Godmanchester qui se tiendra du 28 au 30 juillet 2023 ;

**Considérant que** le Festival Équestre demande une contribution financière pour la réalisation de leurs activités.

## 23-06-05-6267

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

**Que** soit octroyée au Festival Équestre de Godmanchester une contribution financière de 250 \$.

**Que** la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

# <u>Demande de contribution financière – 50° du Club Optimiste de Huntingdon</u>

**Considérant que** le Club Optimiste de Huntingdon célèbrera son 50<sup>e</sup> anniversaire d'existence lors d'une soirée spectacle tenue le 17 juin 2023 à Sainte-Barbe.

#### 23-06-05-6268

# Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

**Que** la Ville autorise l'achat de six (6) billets au prix de 90 \$ chacun pour le souper et le paiement de 250 \$ pour une demi-page dans le programme de la soirée.

**Que** la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

# <u>Demande à la MRC du HSL de modifier sa tarification de demande de révision d'évaluation</u>

Considérant que conformément à l'article 129 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) un contribuable qui désire faire une demande de révision de sa nouvelle évaluation peut en faire la demande en utilisant le formulaire prescrit par le règlement adopté en vertu du paragraphe 2° de l'article 263, et qu'à cet effet, le formulaire est disponible en s'adressant à la M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

Considérant que conformément à l'article 135 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par l'organisme en vertu de l'article 263.2 doit être jointe à la formule, à défaut de quoi la demande est réputée ne pas avoir été déposée.

Considérant que conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, (LFM) tout organisme municipal responsable de l'évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision auprès de lui ou d'une municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence et pour prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes. Il doit alors, dans ce règlement, déterminer les modes de paiement de cette somme qui doivent inclure le paiement électronique.

**Et que** la somme à verser pour une unité d'évaluation ou un établissement d'entreprise en vertu d'un règlement prévu au premier alinéa ne peut dépasser celle qui, pour cette même unité ou ce même établissement, devrait être versée en même temps que le dépôt d'une requête devant le Tribunal en vertu du règlement pris en application de l'article 92 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3).

**Et que** le pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 263.2 remplace, en cette matière, le pouvoir général de l'organisme de financer tout ou partie de ses biens, services ou activités au moyen d'un mode de tarification.

Considérant que sur le territoire du Haut-Saint-Laurent, tel qu'indiquée sur l'avis d'évaluation, toute demande de révision doit être accompagnée de la somme prescrite par le règlement numéro 99-97 de la MRC le Haut-Saint-Laurent qui a la compétence en matière d'évaluation et que la somme prescrite au dit règlement est payable par chèque fait à l'ordre de la M.R.C. Le Haut-Saint-Laurent;

#### 23-06-05-6269

# Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

**Que** la Ville demande au conseil des maires du Haut-Saint-Laurent de faire une analyse des coûts de la FQM Évaluation pour les services facturables « à la carte » lors des demandes de révisions d'évaluation considérant les sommes pouvant être demandées conformément à la loi et qui devraient être facturables par la MRC du Haut-Saint-Laurent, soit :

# J-3, r. 3.2 - Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec

Pour un recours portant notamment sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle de la valeur foncière:

- a) 86,20 \$, lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$;
- b) 344,70 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
- c) 574,50 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
- d) 1 149,25 \$, lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$.

Adopté

# Demande de contribution financière – Camp Soleil de Mélissa

Considérant que le Camp Soleil de Mélissa est un organisme à but non lucratif offrant des activités aux personnes de tous âges ayant un handicap intellectuel ou physique dans la région du Haut-St-Laurent.

**Considérant que** l'organisme organise un festival de la fraise afin d'amasser des fonds pour la poursuite de leurs activités 2023 et qu'à cet effet, il sollicite une aide financière de la Ville pour le financement de cette activité;

#### 23-06-05-6270

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité: **Que** le conseil municipal autorise une contribution financière au camp Soleil de Mélissa d'un montant de 400 \$ pour leurs activités 2023.

**Que** la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

### 40. RÉGLEMENTATION

# <u>Modification de la dérogation mineure – 2 rue Somerville – Lot</u> 3 229 744

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2 rue Somerville, connu sous le numéro de lot 3 229 744, a été autorisée par la résolution no 22-06-06-5986 du conseil municipal;

Considérant que l'agrandissement proposé du bâtiment principal devait être implanté à une distance de 5.49 m de la ligne arrière de la propriété au lieu de la marge minimale de 7.5 mètres prescrites au tableau 5.5.1. du règlement 512, ce qui représentait une dérogation de 2.01 mètres alors que le bâtiment a, finalement, été implanté à une distance de 5.39 m de la ligne arrière, soit une dérogation de 2.11 mètres.

#### 23-06-05-6271

# Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon autorise la modification de la dérogation mineure accordée en vertu de la résolution 22-06-06-5986 en autorisant l'implantation dérogatoire de l'agrandissement du bâtiment principal à 5.39 mètres de la ligne arrière au lieu de 5,49 mètres représentant ainsi une dérogation de la marge arrière de 2.11 mètres pour l'immeuble situé au 2, rue Somerville, connu sous le numéro de lot 3 229 744.

Adopté

### 50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

# Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2023

Considérant l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2023;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2023;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien.

# 23-06-05-6272

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité: **Que** le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour la piscine municipale pour la période estivale 2023 :

Nom Poste
Millie Leboeuf Coordonnatrice, sauveteuse et monitrice cours de natation

Béatrice Ralea Sauveteuse et monitrice cours de

natation

Laurie-Kim Joannette Sauveteuse

Audrey Viens Assistante-sauveteuse Odile Montpetit Assistante-sauveteuse

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

# Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2023

**Considérant que** le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 26 juin 2023, et ce, jusqu'au 18 août 2023;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2023 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien.

#### 23-06-05-6273

# Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

**Que** le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2023, selon les conditions de l'entente.

Nom	Poste
Chrystel Lazure	Coordonnatrice
Lili-Jade Gagné	Animatrice
Kalindi Vavatsikos	Animatrice
Sarah Nash	Animatrice
Samuel Charette	Animateur
Océane Hampson	Animatrice
Ronan Ednie	Animateur

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

#### Démission de madame Nancy Westerman au poste de comptable

**Considérant que** madame Nancy Westerman a remis sa démission le 19 mai 2023 à titre de comptable pour la Ville de Huntingdon.

#### 23-06-05-6274

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

**Que** les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission de madame Nancy Westerman effective le 2 juin 2023.

Adopté

# <u>Démission de monsieur Louis-Phillippe Cardinal – Pompier volontaire</u>

**Considérant que** monsieur Louis-Phillippe a remis sa démission le 4 mai 2023 à titre de pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon.

#### 23-06-05-6275

Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

**Que** les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission monsieur Louis-Phillippe Cardinal effectif à compter du 4 mai 2023.

Adopté

# Embauche de monsieur Stephen Hayter au poste de chauffeurmanœuvre temporaire

**Considérant que** deux employés du département des travaux publics sont en arrêt de travail pour des raisons médicales;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'un salarié pour remplacer tout salarié temporairement absent et ce, aux taux et conditions prévus à convention collective.

#### 23-06-05-6276

# Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

**Que** le conseil autorise l'embauche de monsieur Stephen Hayter au poste de chauffeur-manœuvre temporaire à compter du 4 mai 2023, selon les conditions stipulées à la convention collective.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

# Embauche temporaire de monsieur Alexandre Bergevin au poste de manœuvre

Considérant que le département des travaux publics a requis l'embauche temporaire d'un manœuvre;

#### 23-06-05-6277

# Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

**Que** le conseil prend acte de l'embauche temporaire de monsieur Alexandre Bergevin au poste de manœuvre pendant la période du 8 mai au 2 juin 2023, selon les conditions stipulées à la convention collective.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

# Modification des conditions salariales de madame Nancy Laurence-Cloutier

**Considérant** l'augmentation de la charge de travail des employées de la SAAQ depuis l'implantation de la nouvelle plateforme de services;

Considérant que les emplois doivent être rémunérés en se basant sur le niveau d'habiletés requis et des efforts exigés, des conditions de travail et des responsabilités.

#### 23-06-05-6278

# Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil autorise de verser une augmentation salariale à madame Nancy Laurence-Cloutier selon les conditions établies au contrat de travail.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

**Que** l'augmentation salariale soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Adopté

# Modification des conditions salariales de madame Nathalie Taillefer

**Considérant** l'augmentation de la charge de travail des employées de la SAAQ depuis l'implantation de la nouvelle plateforme de services;

Considérant que les emplois doivent être rémunérés en se basant sur le niveau d'habiletés requis et des efforts exigés, des conditions de travail et des responsabilités.

# 23-06-05-6279

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité : **Que** le conseil autorise de verser une augmentation salariale à madame Nathalie Taillefer selon les conditions établies au contrat de travail

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Que l'augmentation salariale soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Adopté

# Modification des conditions salariales de madame Stéphanie Ricard

Considérant que les emplois doivent être rémunérés en se basant sur le niveau d'habiletés requis et des efforts exigés, des conditions de travail et des responsabilités;

#### 23-06-05-6280

# Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

**Que** le conseil autorise de verser une augmentation salariale à madame Stéphanie Ricard.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Que l'augmentation salariale soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Adopté

#### 60. VARIA

Aucun sujet.

## 70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

**M. Denis St-Cyr:** L'Office d'habitation s'est vu autorisé son budget pour rénover les appartements de l'immeuble famille sur la rue Fairview. Les appartements devraient être prêt à la fin de juillet.

Les Habitations des Tisserandes devront installer une thermopompe pour réduire la température dans la chambre électrique. Les appareils dégagent trop de chaleur ce qui fait déclencher le système d'alarme incendie.

**M. Dominic Tremblay:** Le 14 juin prochain aura lieu la consultation citoyenne qui se tiendra à l'école Arthur-Pigeon de 18h à 21h.

Il remercie les pompiers de la Ville qui procèdent actuellement aux visites de prévention incendie.

M. Florent Ricard: Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit: Aucun sujet.

**M. Rémi Robidoux:** L'aréna a fait son budget pour la location de la glace.

	Il remercie les employés de la ville pour leur travail mais particulièrement ceux qui ont travaillé au dossier de la vidange des boues.
	Levée de la séance
	L'ordre du jour étant épuisé;
23-06-05-6281	Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :
	Que la séance soit levée à 19 h 58
	Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière